

## GERS Territoire à énergie positive

L'ensemble du département labellisé

Le Gers labellisé Territoire à énergie positive

Ce mercredi Philippe Martin, président du conseil départemental a signé avec Ségolène Royal, sous le dôme du CNES de Toulouse dédié au changement climatique, la convention qui labellise le Gers comme "**Territoire à Énergie Positive**".

### 1ere action

**Création d'un réseau de quatre plates-formes dédiées aux Energies renouvelables** (Energie bois, Methanisation) Elle sera implantée dans le secteur de Saramon dès l'an prochain afin de produire et stocker des plaquettes bois destinées à alimenter des systèmes de chauffages. Ces Plaquettes bois seront issues de l'élagage des arbres situés en bords des routes, des coupes des forêts départementales, de la récupération d'une fraction des déchets verts des déchetteries, et du recyclage des palettes et des bois de bords de rivières. Cette plateforme de production permettra rapidement l'installation de chaufferies bois dans les collèges de Mirande et celui de L'Isle-Jourdain). Début 2017, le Département devrait être autonome pour le chauffage d'un premier collège.

A partir de 2018 : mise en service du 1er méthaniseur territorial produisant du Gaz Naturel pour Véhicules à partir déchets verts et bio déchets pour alimenter le parc de véhicules du Conseil Départemental du Gers.

### 2ème action :

**Ouverture d'une Maison de la transition Énergétique** dans l'enceinte du Conseil départemental. A travers des expositions, des conférences, des séances d'échanges d'expériences, ce centre de ressource départemental permettra de sensibiliser tous les publics et les acteurs aux enjeux de la transition énergétique et d'encourager les initiatives, publiques, privées ou citoyennes de formations et de séminaires.

### 3ème action :

**Un dispositif de conseil aux collectivités pour la maîtrise en demande en énergie.** Depuis la rentrée de septembre, un technicien MDE (maîtrise en demande en énergie) du Conseil Départemental va à la rencontre des communautés de communes et des communes pour les éclairer sur les problématiques énergétiques (bâtiments, espace public) et les aider dans leurs diagnostics.

Ces actions s'ajoutent à celles entreprises ou favorisées sur le département tel le co-voiturage, l'isolation des bâtiments, la préservation de la bio diversité etc...

Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

### Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires

La réduction de la consommation d'énergie, La diminution des pollutions et le développement des transports propres, Le développement des énergies renouvelables, La préservation de la biodiversité, La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'éducation à l'environnement.

Un territoire reconnu Energie Positive peut bénéficier d'un appui financier. Concrètement, chaque territoire recevra 500 000 euros pour les actions mises en œuvre.